

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 mai 2008 à 18 h 00, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Denis Émond

Monsieur Mario Lebel
Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 32 0508 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0508-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 33 0508 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 avril 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0508-02, soit adopté avec la modification suivante :

Président

Secrétaire

- ✓ À la résolution CE 30 0408, remplacer les termes « poste régulier à temps partiel » par « poste régulier à temps plein ».

Adopté unanimement

Consécutivement, les sujets présentés par les Services des ressources humaines sont considérés. Monsieur Richard Boyer présente alors des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Nouvelles affectations

RÉSOLUTION CE 34 0508 : CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soient autorisées les affectations suivantes :

- ✓ Denise Fortin, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine aux Services éducatifs (jeunes), et ce, à compter du 2 juin 2008;
- ✓ Carole Gélinas, acheteuse, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine aux Services des ressources matérielles, et ce, à compter du 2 juin 2008;

QU’il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d’une part, de l’acceptation par la Direction régionale du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d’autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Congé sans traitement

RÉSOLUTION CE 35 0508 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l’Énergie ont demandé un congé sans traitement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soient autorisés, conformément à la convention collective applicable, les congés sans traitement décrits au document CE 0508-03;

Président

Secrétaire

QU'il demeure entendu que les autorisations des congés sans traitement à temps partiel pour le personnel enseignant soient conditionnelles en autant que l'organisation de l'enseignement le permet.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION CE 36 0508 : CONSIDÉRANT que la résolution CE 28 0408, adoptée par le comité exécutif en date du 29 avril 2008, est à l'effet de procéder à l'affectation de personnes en tenant compte de l'application des dispositions de la convention collective relatives à la liste de priorité d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la résolution CE 28 0408 soit modifiée comme suit :

- ✓ remplacer le nom de madame Annie Veillette par celui de madame Céline Chamberland et la date d'entrée en fonction pour le 16 juin 2008.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION CE 37 0508 : CONSIDÉRANT que la résolution CE 23 0308, adoptée par le comité exécutif en date du 25 mars 2008, est à l'effet de procéder à l'affectation de personnes en tenant compte de l'application des dispositions de la convention collective relatives à la liste de priorité d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que la résolution CE 23 0308 soit modifiée comme suit :

- ✓ remplacer le nom de madame Isabelle Boutet par celui de madame Lyne Moreau et la date d'entrée en fonction pour le 2 juin 2008;
- ✓ remplacer le nom de madame Caroline Guimond poste de 17,5 heures/semaine par celui de madame Isabelle Boutet et la date d'entrée en fonction pour le 2 juin 2008;
- ✓ remplacer le nom de madame Caroline Guimond poste de 10,5 heures/semaines par celui de madame Isabelle Boutet et la date d'entrée en fonction pour le 2 juin 2008.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION CE 38 0508 : CONSIDÉRANT que la résolution CE 29 0408, adoptée par le comité exécutif en date du 29 avril 2008, est à l'effet de procéder à l'affectation de personnes en tenant compte des dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que la résolution CE 29 0408 soit modifiée comme suit :

- ✓ remplacer le nom de madame Denise Fortin par celui de madame Caroline Guimond et la date d'entrée en fonction pour le 16 juin 2008.

Adopté unanimement

À 18 h 30, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 39 0508: Monsieur commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire